

GRAINS DE SAGESSE

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS RETRAITÉS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Université 
de Montréal

Les anciens sous leur baobab ont renoncé à faire la guerre, à participer aux grandes chasses ou à danser des nuits complètes au son des tambours. Ils se souviennent, racontent, donnent leur avis et distribuent leur sagesse par petits grains.
Il nous semble que cela nous convient bien.

DÉCEMBRE 2006 NUMÉRO 13

	page
Vive la singularité	
Jacques St-Pierre	2
Le RRUM	
Robert Brunet	3
Les collègues publient	
Jean Cléo Godin	4
Les chaires : un excellent programme mal géré	
Jean-Robert Derome	5
La FES. Rendez-vous en 2011 ou en 2016??	
Jacques Boucher	7

VIVE LA SINGULARITÉ

Le Professeur d'université, qu'il soit de l'un ou l'autre des genres coutumiers, est à maints égards un être singulier. Et je m'en explique.

Au plan professionnel, Il a beaucoup investi. Il a consacré l'essentiel de sa vie d'adulte à l'acquisition, au développement puis à la diffusion des connaissances propres au domaine de son choix. Chemin faisant, Il a contribué à la formation des générations montantes. Il a entretenu des relations stimulantes avec ses collègues et soigné ses contacts avec les collègues qui œuvrent dans le créneau « pointu » de son champ de réflexion. Il a au surplus porté généreusement le poids du jour en assumant des responsabilités administratives qui lui ont rogné, pour le bien commun, une partie du temps qu'il comptait consacrer à sa discipline.



Bref, après avoir beaucoup œuvré, avoir vécu des périodes exaltantes et avoir traversé des périodes difficiles, Il accueille généralement le moment de la retraite non pas comme une délivrance, mais bien plutôt comme une rupture avec son milieu de vie. Étant conscient d'avoir contribué significativement au développement de son établissement, Il demeure viscéralement attaché à cette maison dont le sort que lui réserve l'avenir ne l'indiffère pas, tant s'en faut!

Une fois à la retraite, Il est heureux de constater que l'UdeM réussit à se maintenir dans le peloton de tête des universités canadiennes grâce notamment au support financier en provenance du programme des Chaires du Canada et de la Fondation canadienne pour l'innovation. Il n'en est pas moins préoccupé des effets que pourrait avoir une remise en question des règles de gestion locales de ces programmes. Le collègue Jean-Robert Derome, s'en ouvre à ce sujet dans les pages qui suivent.

Il est conscient que, malgré des espaces additionnels — acquis grâce au succès de la récente campagne de financement — réservés en priorité aux activités de recherche « de pointe », la

pénurie d'espace (reconnue par le gouvernement) continue d'être un frein au développement de l'UdeM. En dépit de l'acquisition du Pavillon 1420 boul. du Mont-Royal dont le réaménagement interne pose un problème majeur, l'UdeM se doit d'envisager la mise en place d'un second campus.

Il continue d'être impressionné par les publications de ses collègues au sujet desquelles Il trouve allusion soit dans Les collègues publient que signe ci-après Jean Cléo Godin, soit à la rubrique la chronique du livre du site de l'APRUM.

Il suit de près l'adaptation réciproque de la communauté universitaire et de l'Équipe de direction dont les effectifs viennent tout juste d'être complétés. Il se garde de se prononcer sur le succès de cette adaptation — qu'il souhaite la meilleure possible — n'ayant aucun statut pour le faire ni ne désirant l'obtenir, car Il ne s'arroge pas le rôle d'opposition officielle lequel d'ailleurs ne lui revient pas. Il constate que, maintenant, les affaires sont traitées différemment. Tout compte fait, y a-t-il vraiment péril en la demeure? N'a-t-Il pas lui-même bousculé ses devanciers? Toutefois, Il est préoccupé par la modification, en voie d'être adoptée, du statut de la Faculté des études supérieures. Le texte de Jacques Boucher dans les pages qui suivent en témoigne éloquemment.

Tour à tour inquiet ou rassuré, Il suit l'évolution du dossier du RRUM et Il prend connaissance avec intérêt des propos que tient ci-après Robert Brunet, son représentant au Comité de retraite.

EN BREF, l'Université vivra. Elle adaptera ses oripeaux aux conditions, à peine prévisibles, que lui réserve l'avenir. Toutefois, elle continuera d'être l'objet d'une surveillance discrète de la part de cet individu singulier qu'est le professeur d'université.

Jacques St-Pierre

LE RRUM



Lors de la récente assemblée générale annuelle du régime des rentes de l'Université de Montréal (RRUM), un rapport détaillé fut présenté par le Comité de retraite sur l'évolution du régime durant l'année 2005, laquelle fut excellente sur la base des ren-

dements des placements (13,3 %). On a pu aussi constater la bonne santé financière du RRUM sur la base de provisionnement, soit un ratio (avoirs/engagements) égal à 100 %. Ceci est rassurant comparé au piètre état de plusieurs caisses de retraite au Canada.

L'indexation des rentes pour tenir compte de la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC) le 1er janvier 2007 sera de 0,70 %, chiffre faible comparé au surprenant et agréable 3,36 % de janvier dernier, mais il faut se rappeler que nos références à l'IPC vont de la fin septembre 2005 à fin septembre 2006 afin de permettre l'indexation dès le 1er janvier 2007 et que les prix de l'énergie ont connu plusieurs sursauts depuis deux ans induisant de fortes variations de l'IPC. La moyenne des 5 dernières années de la hausse de l'IPC est de 2,06 %.

Une moins bonne nouvelle : le bel équilibre de la caisse n'assure pas présentement la marge de manœuvre qui permettrait d'indexer à 100 % de l'augmentation de l'IPC les crédits de rentes acquis durant l'année 2006 et ceux des années à venir; ceux-ci seront indexés, pour l'instant, à 75 % comme le prévoit le règlement du régime. Cela en décevra certains puisque jusqu'ici nous avons bénéficié d'indexation complète pour toutes les années tra-

vaillées antérieures à 2006. Il est important de comprendre que cette indexation réduite à 75 % de la hausse de l'IPC ne touchera pas les chanceux qui ont cessé de travailler pour l'UdeM avant le 1er janvier 2006, puisque leurs crédits de rente ont tous été accumulés avant 2006. Ces chanceux verront donc leur retraite pleinement indexée ce 1er janvier 2007 d'un gros 0,70 % selon la hausse de l'IPC! Pour ceux qui ont pris ou prendront leur retraite après le 1er janvier 2006, les crédits de rente pour les années travaillées antérieures à 2006 seront bien sûr indexés à 100 %, seule la partie des crédits acquis à partir du 1er janvier 2006 sera indexée à 75 % de la hausse de l'IPC. Pour ces derniers, toutefois, ce n'est que partie remise; en effet, dès que le régime connaîtra des surplus, le règlement du RRUM prévoit que toutes ces indexations partielles seront corrigées à 100 % rétroactivement.

Le RRUM sera mieux en mesure de déterminer ses nouvelles marges de manœuvre au début de l'année 2007 lorsque seront connus les résultats de son évaluation actuarielle triennale en date du 31 décembre 2006.

La loi sur les régimes complémentaires de retraite est en train d'être révisée à l'Assemblée Nationale, cela aura un impact sur la gestion du RRUM. Le projet de loi a été déposé et est présentement à l'étude en commission parlementaire. Avec un peu de chance, ses dispositions définitives seront connues avant le début de la nouvelle année. La loi proposera surtout des règles de solvabilité plus sévères que devront satisfaire les régimes de retraite. Je reviendrai sur la question dans une prochaine chronique lorsque la loi sera adoptée et ses règlements d'application connus.

Robert Brunet

LES COLLÈGUES PUBLIENT



Arrivés à la retraite, certains continuent à publier dans leur domaine : c'est le cas des littéraires Jacques Brault et Gilles Marcotte, comme du théologien Richard Bergeron et, chez les scientifiques, de Raymond McNeil.

D'autres amorcent en quelque sorte une nouvelle carrière, développant un talent que la carrière universitaire ne leur laissait pas le loisir de laisser s'épanouir. Ainsi, l'historien Louis Lavallée se fait romancier avec un ouvrage intitulé *Sempre Cantabile* publié aux Éditions Gensen (2006). Passionné de musique depuis toujours, c'est tout naturellement un récit centré sur des musiciens qu'il nous offre. « En 1874, à Paris, Franz Liszt réunit dans l'intimité quelques personnes qui ont connu et aimé le pianiste Frédéric Chopin, mort 25 ans auparavant. Pour l'occasion, Liszt compose une œuvre qui sera ensuite, à la demande de son auteur, rangée en lieu sûr afin qu'elle demeure intacte mais inconnue du public ». C'est le point de départ et d'ancrage de cette intrigue bientôt traversée par les amours d'un jeune chercheur canadien, Nicolas, venu à Paris à la recherche du manuscrit, mais qui y retrouvera plutôt la belle Fanny.

Peut-être, après tout, cette histoire pourrait-elle illustrer le thème développé par Richard Bergeron, dans *La Vie à tout prix* (Éditions Médiaspaul, 2006) : « *Vivre pour vivre*. La vie appelle et engendre la vie ». Mais c'est dans une relation à Dieu, plutôt qu'à la musique, que ce thème est ici traité, comme on le voit par un autre ouvrage dont Richard Bergeron est le co-auteur, avec Nicole Bouchard et Jean-Claude Breton : *Prier Dieu dans un monde sans Dieu* (Médiaspaul 2006). Ces trois auteurs, nous dit-on, « partagent leur questionnement avec toutes les personnes qui, aujourd'hui, cherchent à établir une relation avec une forme absolue d'altérité appelée " Dieu " ». Dans *La Vie à tout prix*, la référence à Dieu semble gom-

mée, remplacée par un « art de vivre collectif traditionnel » qui se serait « effrité », mais où l'homme demeure confronté à « la tâche aussi incontournable que difficile de se donner un art de vivre bien à lui ».

On pourrait dire de Jacques Brault que, pour lui, c'est la poésie qui est un « art de vivre ». Son dernier recueil, *L'Artisan* (Éditions du Noroît, 2006) lui a valu d'être finaliste au Prix du Gouverneur général. Brault est médiéviste de formation et c'est au sens très noble qu'on lui donnait au moyen-âge qu'il faut entendre ce titre, pour un recueil rempli, écrit François Hébert, de poèmes « d'une intelligence rare, au niveau des idées [...] autant que de la forme, calquée parfois sur des modèles anciens ou exotiques, mais bien adaptée au français et très travaillée, comme artisanalement ». Cet ouvrage nous a paru si important que nous avons demandé à François Hébert, lui-même poète, d'en proposer un long compte rendu critique, qu'on trouvera sur le site web de l'APRUM.

Le savant ouvrage de Raymond McNeil paru aux Éditions Michel Quintin (2006), *Le Grand livre des champignons du Québec et de l'est du Canada*, mériterait certes, lui aussi, qu'on lui consacre un grand compte rendu : avis aux chercheurs qui en auraient la compétence et qui se porteraient volontaires! Le mycologue amateur que je suis a feuilleté cet ouvrage avec beaucoup de plaisir, mais aussi avec une sorte d'appréhension, le langage des spécialistes faisant trop bien voir l'étendue de mon ignorance... Les ouvrages sur les champignons ont le chic pour proposer de nouveaux noms. Celui-ci n'échappe pas à la règle et propose même, pour les chers bolets que nous recherchons, une nouvelle classification. Un peu troublant, mais ça n'empêchera jamais un mycologue d'éprouver à la découverte d'un cèpe « bouchon de champagne » une sorte de joie extatique! Ce livre de Raymond McNeil est, nous dit-on, « le fruit de plus de 30 ans d'observation et de travail ».

Combien d'années Gilles Marcotte a-t-il

consacrées à la littérature québécoise? Il vient de publier une *Petite anthologie péremptoire de la littérature québécoise* (Fides, 2006). Il faut entendre ce titre en imaginant le petit sourire en coin dont Marcotte a le secret, pour dire qu'il assume entièrement son rôle de critique émérite dont les diktats, il le sait fort bien, peuvent être contestés... Cette « petite anthologie péremptoire postule l'existence d'une littérature québécoise », écrit-il, ce qui signifie que, après avoir résisté longtemps à cette appellation — ses premiers livres traitent de littérature « can-

adienne-française » —, il l'adopte désormais volontiers. Cela dit, (et peut-être cela constitue-t-il le principal intérêt de cet ouvrage) ce livre se situe en marge d'une littérature dite « nationale », pour faire état des « propres penchants » de son auteur, grand lecteur avant d'être critique.

Jean Cléo Godin

LES CHAIRES : UN EXCELLENT PROGRAMME MAL GÉRÉ

Les chaires de recherche du Canada ont été créées en l'an 2000 par le gouvernement du Canada. Le programme avait pour objectif, entre autres, d'établir 2 000 chaires dans les universités canadiennes avant l'an 2008. Le budget de ce programme est d'environ 300 millions de dollars par année.



Le programme a prévu deux types de chaires. Les chaires de niveau 1 « senior » d'une durée de sept ans sont destinées à des chercheurs de très haut niveau et reconnus dans leur milieu. Chacune de ces chaires est dotée d'une somme de 200 000 \$ par année. Les chaires de niveau 2 « junior » sont d'une durée de cinq ans et elles visent de nouveaux chercheurs considérés comme des étoiles montantes. Une somme de 100 000 \$ par année est accordée à chacune de ces chaires.

Les deux types de chaires sont renouvelables, mais le programme prévoit un seul renouvellement pour les chaires juniors, ce qui est tout à fait normal.

Ce sont les universités qui pilotent les demandes de chaires et qui gèrent les fonds obtenus.

Dès le début, il a été implicitement entendu que lors d'une demande de chaire, l'université achemine également une demande de financement d'infrastructure à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), demande qui, en moyenne, est de l'ordre de 125 000 \$.

Nous savons tous que le recteur Robert Lacroix et son homologue à UBC, Martha Piper ont joué un rôle capital dans l'établissement de cet excellent programme du gouvernement du Canada.

Dès le début du programme et jusqu'à maintenant, l'Université de Montréal a eu un taux de succès impressionnant quant au nombre de chaires obtenues. Au tout début, l'Université de Montréal et ses écoles affiliées en obtenaient 150. L'Université de Montréal à elle seule comptera environ 115 titulaires de ces chaires. On note le même succès pour les sommes obtenues de la FCI.

Ce programme a permis aux universités canadiennes de construire ou de consolider des équipes de recherche de très haut niveau international. Selon les universités, l'accent a été mis sur le recrutement de chercheurs de l'extérieur afin, par exemple, de former une nouvelle équipe, ou sur la consolidation d'équipes déjà établies qui comprenaient des candidats de très haut niveau. Pour prendre deux exemples près de nous, à l'Université McGill on a mis l'accent sur le recrutement de l'extérieur, tandis qu'à l'Université de Montréal on a souvent choisi de présenter des candidats déjà présents chez nous; il s'agit ici surtout des chaires seniors, car pour les chaires juniors, ici comme ailleurs, le recrutement devait se faire

Les chaires : un excellent programme mal géré

surtout à l'externe. D'une manière ou d'une autre, l'idée consiste à retenir et à recruter des professeurs aux qualités exceptionnelles.

Le programme ayant commencé en l'an 2000 et les chaires seniors ayant une durée de sept ans, leurs renouvellements éventuels ne commenceront que l'an prochain. Pour les chaires juniors, leur durée étant de cinq ans, les renouvellements ont commencé l'an dernier.

Cet automne, les titulaires de chaires apprenaient que la Direction de l'Université n'appuierait pas les demandes de renouvellement des chaires lorsqu'elles viendraient à échéance, mais que les titulaires seraient plutôt invités à poser leur candidature pour des « chaires de l'Université ». Dans le numéro de décembre 2006 des Affaires universitaires, en page 26, on pouvait lire : « ... L'Université de Montréal, pour sa part, envisage d'aller plus loin. Au lieu de renouveler les chaires des titulaires du Programme, l'établissement songe à les convertir toutes en nouvelles chaires internes. Sophie Langlois, directrice des relations avec les médias à l'Université de Montréal, explique que l'Université est en pourparlers avec les titulaires de chaires au sujet de ce projet et leur a affirmé qu'aucune action n'allait être entreprise sans leur consentement ».

Sur cette question, des discussions ont commencé avec un comité formé de titulaires de chaires et de représentants de l'Administration; quant aux chaires internes, s'il faut en croire les titulaires de chaires, leurs paramètres demeurent encore très vagues; finalement, les décisions de non-renouvellement ont été prises avec très peu de consultation, pour ne pas dire aucune.

Pour tout dire, cette opération s'est faite dans la plus grande confusion et la Direction de l'Université a dû rapidement prendre des mesures pour réparer les pots cassés, en particulier pour retenir certains titulaires de chaires qui considéraient partir vers d'autres cieux. Les titulaires de chaires juniors qui sont entrés dans le programme en 2001 préparaient leur

demande de renouvellement au moment de la rédaction de cet article. On les a informés qu'ils ne pourraient l'accompagner d'une demande à la FCI. Voilà un exemple d'une action prise sans leur consentement, et pour la plupart d'entre eux, sans qu'on les ait consultés.

Que devons-nous retenir de cette opération? Tout d'abord, qu'à l'origine ce programme était une idée formidable qui a eu un grand succès à l'UdeM. Malheureusement, il faut bien reconnaître que rien ne va plus. Les seules personnes satisfaites de la gestion du programme semblent se trouver à la Direction de l'Université. Ce qui intéresse les titulaires de chaires, c'est de poursuivre leurs travaux de recherche, d'encadrer leurs étudiants et d'avoir l'appui de l'administration dans leurs démarches d'ordre administratif. Depuis quelques mois, tout indique que ce n'est pas le cas. Les titulaires de chaires ne savent plus sur quel pied danser. Un jour, ils apprennent que les chaires ne seraient pas renouvelées, le lendemain qu'ils auraient le choix entre renouveler et postuler pour une chaire interne dont le caractère reste incertain. Personne ne semble savoir comment seront utilisés les fonds du FCI. En un mot, les titulaires ont perdu confiance et ils essaient de comprendre ce qui se passe.

Au surplus, on ne peut ignorer le fait que, malheureusement, cette affaire a fait l'objet de commentaires très désobligeants dans la presse. L'Université de Montréal et sa direction ont été prises à partie. Les dommages sont importants pour l'Université. La Direction n'en ressort pas grandie, loin de là.

Est-il trop tard pour corriger le tir? Espérons que non, espérons que le comité qui se penche en ce moment sur cette question arrivera à des propositions claires, que la Direction de l'Université prendra les mesures qui s'imposent afin que le manque de transparence dans ce dossier soit chose du passé.

Jean-Robert Derome

LA FES. RENDEZ-VOUS EN 2011 OU EN 2016??

Telle que nous l'avons bâtie, la FES n'existe plus.

L'Assemblée universitaire du 20 novembre dernier a en effet accepté une modification importante du statut et des pouvoirs de la Faculté des études supérieures. La ratification du Conseil de l'Université ne laisse aucun doute.

Certains auraient souhaité la disparition pure et simple de la FES. D'autres (et nous en étions) auraient voulu conserver une FES forte, mais plus efficace et plus décentralisée. La thèse qui a prévalu est celle d'une responsabilisation la plus complète possible de la base, départements, facultés, écoles affiliées, en ce qui touche la gestion et le développement des études supérieures. La FES en ressort très affaiblie. Selon nous, il faudra refaire le chemin qui avait amené l'Université de Montréal à créer la FES en 1972. Rendez-vous en 2011 ou en 2016?

Certes, l'étiquette FES demeure. Mais, si notre analyse est correcte, la coquille ne devrait pas mettre beaucoup de temps à se vider, privée qu'elle sera de ses mécanismes essentiels d'information, de rétroaction et d'intervention.

Certes, le Conseil de la FES demeure, mais il est bien difficile de comprendre quel sera son rôle dans l'avenir. Certes, le titre de doyen de la FES demeure. Mais la fonction sera dorénavant exercée par le vice-recteur aux affaires internationales qui sera assisté par un adjoint en ce qui touche le portefeuille des études supérieures. Cette mesure en dit long sur le rôle que l'on voudrait voir jouer au vice-recteur/doyen dans le domaine de études supérieures. Par cette réforme, on recherche la prise en charge par « la base » des fonctions jusque-là exercées par la FES. D'où la rapidité avec laquelle la direction de l'Université a pu obtenir le consentement des doyens, directeurs de département, professeurs et étudiants.

Et pourtant...

... L'effet de levier que devrait jouer une faculté « horizontale » se crée à partir des informations

et des défis que constituent les cas individuels, les problèmes et les échecs rencontrés. Où s'alimentera la FES si elle veut jouer un rôle utile?

... Selon mon expérience de doyen de cette faculté (1983-1990), une fois qu'on aura transféré à chaque unité la responsabilité de ses études supérieures, qu'on aura mis sur pied un outil informatique de gestion, qu'on aura transféré les ressources issues du démantèlement de la FES et réparti les budgets affectés au financement des étudiants, il restera un certain nombre de responsabilités et de fonctions, parmi les plus importantes, que par essence, les « unités » (facultés ou départements?) sont mal préparées à assumer.



... Il est dans la nature des choses qu'une unité se consacre à ses disciplines de base. Les échanges et les transferts multidisciplinaires ne viennent ni naturellement ni sans efforts aux spécialistes disciplinaires. Il en va de même des programmes interuniversitaires.

... Les professeurs et leurs étudiants ont tendance, et c'est normal, à perpétuer les modèles d'encadrement et d'interaction qui dominent dans leurs unités respectives. Or, certains de ces modèles ont des conséquences désastreuses sur la durée des études, sur la persévérance des étudiants et, parfois, sur la valeur des résultats et de la formation.

... Dans certaines unités, les maîtrises ont la durée et l'envergure des doctorats, et les doctorats ont l'ambition de dépasser en valeur les grandes découvertes de ce siècle. Les doyens de la FES ont consacré une part importante de leur temps et de leur énergie à dénoncer et tenter de corriger les effets pervers de la recherche de la perfection et du « toujours davantage ». Pas étonnant que les taux de persévérance soient si faibles dans certains secteurs.

... Il faut du temps et du soin pour évaluer un mémoire ou une thèse. La FES est loin d'être irrégulière.

suite page 8

prochable à cet égard, mais les causes des retards ne lui sont attribuables qu'en partie. Il n'y a pas de miracles et quelqu'un doit faire le travail fastidieux de « pousser » pour que les résultats sortent au plus tôt.

Et pourtant...

... Tout le monde veut des programmes à la fine pointe de la discipline. Tout le monde cherche la meilleure combinaison possible entre les besoins et les ressources. Personne n'aime prendre du retard. Mais tout le monde a mille projets et manque de ressources. Tout le monde est débordé et remet à plus tard les entreprises les plus difficiles, qui sont souvent les plus importantes.

... Tout le monde n'a pas la même conscience de la nécessité de développer des programmes professionnels qui ne cadrent pas nécessairement avec les intérêts de recherche des professeurs. Tout le monde n'a pas le même souci de répondre aux besoins de perfectionnement et de formation continue des professionnels en exercice.

... Le choix d'un examinateur externe vraiment externe constitue l'une des meilleures garanties qu'un regard neuf et impartial sera jeté sur les

thèses de doctorat. La FES y a consacré beaucoup d'énergie.

... Dans le cadre de nos contrats d'affiliation avec l'École Polytechnique et HEC Montréal, la Faculté des études supérieures constitue l'une des passerelles privilégiées de collaboration scientifique et institutionnelle entre nos institutions. Que restera-t-il du contenu académique de ces contrats d'affiliation une fois que les écoles affiliées auront été dotées des pleins pouvoirs en matière d'études supérieures?

Si on laisse la coquille se vider, si on démantèle progressivement la FES, qui va assumer ces fonctions qui ont constitué, par le passé, la plus grande partie de sa raison d'être, ces structures qui expliquent les progrès spectaculaires des études supérieures depuis 1972? Selon nous, dans cinq ans, dans dix ans, en 2011 ou en 2016..., il faudra que l'Université de Montréal réinvente la FES. Il aurait été beaucoup plus sage de maintenir, en 2006, une FES forte et renouvelée.

Jacques Boucher